

**15-09-28 PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un ajournement de la séance ordinaire du 21 septembre 2015 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi 28 septembre 2015, à 19 h 43, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour EHDAA  
Marie-Claude Hamel  
Lise Lévesque  
Mylène Thibault

MM. Daniel Arseneault, vice-président  
Alain Rioux  
Mario Ross  
André Trahan

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. La directrice générale par intérim, M<sup>me</sup> Madeleine Dugas, et la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont également présents :

M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines,  
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières,  
Mme Christine Marquis, directrice des Services des ressources informationnelles,  
M. Jean Papillon, directeur des Services éducatifs par intérim,  
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles.

*Absences motivées :*

Mme Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire  
MM. Raynald Caissy  
Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre du secondaire  
Michel Pineault

**15-09-28-47 MOT DU PRÉSIDENT**

Le président, M. Gaston Rioux, accueille les personnes présentes.

**15-09-28-48 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune personne du public n'est présente à l'ajournement de la séance du conseil des commissaires du 21 septembre 2015 tenu le 28 septembre 2015.

**15-09-28-49 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présences;
2. Mot du président;
3. Période de questions réservée au public;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Décision
  - 5.1 Engagement – Personnel de soutien régulier secteur général (Rock Bouffard);
  - 5.2 Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire 2015-2016 (Rock Bouffard);
  - 5.3 Contrat de services d'agence de voyage pour l'école du Mistral – Autorisation (Carl Ruest);
  - 5.4 Achat des PNI – Mesure école 2.0 – Octroi de contrat (Christine Marquis);
  - 5.5 Achat des ordinateurs portables – Mesure école 2.0 – Octroi de contrat (Christine Marquis);
  - 5.6 Appui à l'école publique (Cathy-Maude Croft);
  - 5.7 Priorités de la Commission scolaire 2015-2016 (Madeleine Dugas);
  - 5.8 Politique de gestion du personnel cadre – Pour adoption (Madeleine Dugas);
  - 5.9 Participation à une mission d'Éducation internationale dans le cadre du FASAM (Madeleine Dugas);
6. Seconde période de questions réservée au public;
7. Levée de la séance.

**DÉCISION****15-09-28-50 ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général 2015-2016;

ATTENDU que les personnes salariées ont complété avec succès leur période d'essai conformément aux dispositions applicables à la convention collective du personnel de soutien et à la Procédure relative à l'appréciation du rendement en vigueur à la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de procéder à l'engagement des personnes suivantes :

- Bruno Ouellette, électricien, Services des ressources matérielles, à raison de 38,75 h par semaine à compter du 12 août 2015;
- Steve Jean, ouvrier certifié d'entretien, Services des ressources matérielles, à raison de 23,25 h par semaine à compter du 24 septembre 2015.

**15-09-28-51      MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE 2015-2016**

ATTENDU la résolution 15-08-17-414;

ATTENDU l'analyse des besoins réalisée par les Services des ressources humaines et les dispositions de la convention collective du personnel de soutien applicables;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Hamel et résolu de procéder à la modification du plan d'effectifs, comme présentée ci-dessous :

- Créer un poste de préposé aux élèves handicapés de 25 h à l'école des Beaux-Séjours à compter du 21 septembre 2015;
- Créer un poste de technicien en éducation spécialisée de 8 h à l'école Paul-Hubert à compter du 5 octobre 2015;

Il est également résolu de faire la modification au plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire 2015-2016 codifié sous le numéro H104-2.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**15-09-28-52      CONTRAT DE SERVICES D'AGENCE DE VOYAGES POUR L'ÉCOLE DU MISTRAL - AUTORISATION**

ATTENDU que l'école du Mistral doit requérir les services d'une agence de voyages spécialisée pour l'organisation d'un voyage à New-York pour les élèves de secondaires 4 et 5 du programme d'enrichissement musical;

ATTENDU que l'agence spécialisée dans l'organisation de ce genre d'évènement, « Voyages Tour Étudiant » a été mandatée par le passé pour des voyages similaires et que ses services correspondent totalement aux besoins de l'école;

ATTENDU les arguments et explications donnés par la direction de l'école qui préconise l'attribution d'un contrat de gré à gré avec cette même agence;

ATTENDU que l'école désire se conformer à la *Politique sur l'acquisition des biens et services*;

ATTENDU l'article 13.3 de ladite politique;

ATTENDU l'analyse de ce dossier réalisée en comité plénier;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'autoriser la direction de l'école du Mistral à procéder à l'attribution d'un contrat de gré à gré avec l'agence de voyages spécialisée « Voyages Tour Étudiant » pour l'organisation d'un voyage à New-York pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire du programme d'enrichissement musical pour une somme d'environ 60 000\$, taxes en sus.

**15-09-28-53 ACHAT DES PNI - MESURE ÉCOLE 2.0 – OCTROI DE CONTRATS**

ATTENDU la mesure d'aide financière 50731 « L'école branchée 2.0 » du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche;

ATTENDU l'achat regroupé organisé par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) et l'appel d'offres public qui en a suivi pour l'acquisition de PNI et ses accessoires par les membres participants;

ATTENDU la résolution numéro 14-03-17-229;

ATTENDU le Règlement de la Commission scolaire des Phares concernant la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs (C.C.r.43-2014) en matière d'acquisition de biens;

Il est proposé par Mme Lise Lévesque et résolu d'octroyer un contrat relatif à la fourniture de 73 PNI et ses accessoires à SOLOTECH pour la somme de 125 729.76 \$ et à Trium Mobilier de Bureau pour la somme de 24 004.48 \$ taxes incluses.

**15-09-28-54 ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES – MESURE ÉCOLE 2.0 – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU la mesure d'aide financière 50732 « L'école branchée 2.0 » du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'achat regroupé organisé par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) et l'appel d'offres public qui en a suivi pour l'acquisition d'ordinateurs portables par les membres participants;

ATTENDU la résolution numéro 14-03-17-229;

ATTENDU le Règlement de la Commission scolaire des Phares concernant la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs (C.C.r.43-2014) en matière d'acquisition de biens;

Il est proposé par Mme Mylène Thibault et résolu d'octroyer un contrat relatif à la fourniture de 85 ordinateurs portables et leurs accessoires à DELL CANADA INC. pour la somme de 90 973.74 \$ taxes incluses.

**15-09-28-55 APPUI À L'ÉCOLE PUBLIQUE**

ATTENDU que la mission de l'école publique est d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les élèves;

ATTENDU que l'école publique offre des services éducatifs à toutes les catégories d'élèves sans distinction aucune et qu'elle doit s'assurer de la réussite et de la qualification du plus grand nombre d'élèves;

ATTENDU les compressions budgétaires successives imposées à l'endroit de l'école publique au sein du réseau des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares doit composer depuis quatre ans avec des compressions majeures et récurrentes totalisant près de 6 M \$;

ATTENDU que ces compressions ont forcément des impacts sur les services offerts aux élèves de la Commission scolaire des Phares et que c'est la créativité, la passion, le professionnalisme et l'engagement du personnel qui font en sorte de diminuer ces impacts sur les principaux intéressés, les élèves de nos établissements;

ATTENDU la grande importance du personnel dans la vie scolaire quotidienne des élèves, dans leur motivation à réussir et finalement dans leur réussite;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares :

- réitère sa conviction dans une école publique de qualité, ouverte à toutes les clientèles et axée sur la réussite des élèves;
- témoigne de son admiration pour le travail hautement appréciable du personnel dans le quotidien scolaire de ses élèves malgré le contexte de compressions budgétaires qui prévaut depuis plusieurs années;
- exige du gouvernement québécois qu'il fasse de l'éducation une véritable priorité et qu'il donne à la Commission scolaire des Phares les moyens financiers, organisationnels et matériels suffisants pour poursuivre, entre autres, sa mission de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- transmette la présente résolution au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, au Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Bas-St-Laurent, au Syndicat du personnel de soutien des Phares, à l'Association québécoise des cadres scolaires (section Phares), à l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Bas du Fleuve, aux conseils d'établissement de la Commission scolaire, au comité de parents de la Commission scolaire, au comité consultatif des services aux élèves HDAA de la Commission scolaire et au personnel de la Commission scolaire.

15-09-28-56

#### PRIORITÉS 2015-2016 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

ATTENDU le mandat du directeur général;

ATTENDU les discussions tenues lors du comité plénier;

Il est proposé par m. Mario Ross et résolu d'adopter le document intitulé «Priorités 2015-2016 de la Commission scolaire des Phares», codifié sous le numéro A123-2-1 (15-16).

Ce document est déposé au bureau de la Secrétaire générale pour consultation éventuelle.

#### **15-09-28-57 POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL CADRE – POUR MODIFICATION**

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de modifier la Politique de gestion du personnel cadre;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires – Secteur Phares et de l'Association des directions d'établissement du Bas du Fleuve;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, des modifications ont été apportées au document Politique de gestion du personnel cadre;

ATTENDU les discussions tenues lors du comité plénier;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'adopter la Politique de gestion du personnel cadre, codifiée sous le numéro A133-5 (15-09-28-57)

Ce document sera colligé au Recueil des règles de gestion de la Commission scolaire des Phares.

#### **15-09-28-58 PARTICIPATION À UNE MISSION D'ÉDUCATION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DU PROJET FORMATION AGRICOLE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU MALI (FASAM)**

ATTENDU la résolution no 15-05-25-338;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares est membre de la coopérative Éducation internationale;

ATTENDU que la Commission scolaire s'est dotée d'un plan d'action en matière d'éducation internationale qui comporte les objectifs et moyens suivants :

- Développer le volet international;
- Attirer des étudiants internationaux en formation professionnelle;
- Développer et réaliser des projets de coopération et de développement international.

ATTENDU l'entente de collaboration conclue entre la Commission scolaire et Éducation internationale pour le projet FASAM;

ATTENDU le mandat conféré à Mme Julie Potvin pour l'analyse des besoins de gestion/gouvernance, l'élaboration d'un plan de renforcement et l'appui à la gestion des inventaires;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu que la Commission scolaire des Phares délègue Mme Julie Potvin, consultante, pour représenter la

Commission scolaire des Phares dans le cadre d'une mission au Mali du 23 octobre au 8 novembre 2015.

**15-09-28-59      SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune personne du public n'est présente à la séance du conseil des commissaires.

**15-09-28-60      LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 59, il est proposé par Mme Lise Lévesque et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRETÁIRE GÉNÉRALE

---



## *Conseil des commissaires*

Ajournement de la séance ordinaire du 21 septembre

tenu le 28 septembre 2015

# INDEX DES RÉOLUTIONS

---

15-09-28-47	MOT DU PRÉSIDENT
15-09-28-48	PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
15-09-28-49	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
15-09-28-50	ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL
15-09-28-51	MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE 2015-2016
15-09-28-52	CONTRAT DE SERVICES D'AGENCE DE VOYAGES POUR L'ÉCOLE DU MISTRAL - AUTORISATION
15-09-28-53	ACHAT DES PNI - MESURE ÉCOLE 2.0 – OCTROI DE CONTRATS
15-09-28-54	ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES – MESURE ÉCOLE 2.0 – OCTROI DE CONTRAT
15-09-28-55	APPUI À L'ÉCOLE PUBLIQUE
15-09-28-56	PRIORITÉS 2015-2016 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES
15-09-28-57	POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL CADRE – POUR MODIFICATION
15-09-28-58	PARTICIPATION À UNE MISSION D'ÉDUCATION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DU PROJET FORMATION AGRICOLE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU MALI (FASAM)
15-09-28-59	SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
15-08-31-20	LEVÉE DE LA SÉANCE